

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 mars 2023

Date d'affichage 30 mars 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230405-DEL_23_04_05_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le CINQ AVRIL à Vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

Excusés :

Mme Sylvie SEQUEIRA,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à G. GUESNE),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à N. CHABLE)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**TRAVAUX DE DEMOLITION DANS LE CADRE D'AMENAGEMENT DE
L'HABITAT - OFFRE DE LOGEMENT**

REPUBLIQUE SURMONT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la ville de La Ferté-Bernard DEL_22_05_23_05 en date du 23 mai 2022 confiant à Sarthe Habitat les travaux de viabilisation du site sis 88 avenue de la république,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard et Sarthe Habitat se sont engagées en 2022 dans un programme de réhabilitation du site de « l'ancienne école Marcel Pagnol ».

Considérant que ce projet d'envergure qui, après une phase de démolition à la charge de la commune de La Ferté-Bernard permettra à Sarthe Habitat de réemployer le foncier pour y construire un ensemble de logements individuels et collectifs, locatif ou en accession à la propriété.

Considérant que l'ensemble pourrait compter 4 T2, 8 T3, pour le collectif et pour l'individuel 2 T4 et 1 T5 formant au total 15 logements.

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer pour retenir un ensemble d'entreprises qui aura la charge de désamianter et de démolir.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet,

AUTORISE LE LANCEMENT de la procédure de consultation permettant de retenir les entreprises habilitées à désamianter et à démolir.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU